



Eléments de porte résistants à l'effraction N° 007

Fiche technique

Avant-propos

Les délits d'effraction constituent depuis toujours un sujet crucial pour la branche des portes et des fenêtres. A ce jour, les principaux points faibles d'un bâtiment restent les portes d'entrée principales et secondaires, mais aussi les éléments de fenêtres.

L'Association Suisse de la Branche des Portes a déjà établi en 1989 la directive «Eléments de porte résistants à l'effraction». Avec les normes DIN V 18103 «Portes résistantes à l'effraction» et DIN V 18054 «Fenêtres résistantes à l'effraction», cette directive a inspiré l'élaboration des prénormes européennes suivantes, lesquelles couvriront ce domaine à l'avenir:

A partir de janvier 2022, ce sont les normes SN EN 1627-1630:2021 qui s'appliquent en Suisse

La preuve de la classe de résistance obtenue ou requise selon SN EN 1627:2021 est documentée par un certificat d'essai ou l'expertise d'un organisme de contrôle accrédité et notifié.

Les classifications existantes délivrées en vertu des anciennes normes SN EN 1627:2011 et 1999 restent valables.

SN EN 1627 SIA 343.201	Blocs-portes pour piétons, fenêtres, façades rideaux, grilles et fermetures – Résistance à l'effraction – Prescriptions et classification	SN EN 1629 SIA 343.203	Blocs-portes pour piétons, fenêtres, façades rideaux, grilles et fermetures – Résistance à l'effraction – Méthode d'essai pour la détermination de la résistance à la charge dynamique
SN EN 1628 SIA 343.202	Blocs-portes pour piétons, fenêtres, façades rideaux, grilles et fermetures – Résistance à l'effraction – Méthode d'essai pour la détermination de la résistance à la charge statique	SN EN 1630 SIA 343.204	Blocs-portes pour piétons, fenêtres, façades rideaux, grilles et fermetures – Résistance à l'effraction – Méthode d'essai pour la détermination de la résistance aux tentatives manuelles d'effraction

La présente fiche technique comprend les termes et règlements nationaux ainsi que des explications pour une meilleure compréhension de la norme SN EN 1627:2021.

Table des matières

1. **Domaine d'application**
2. **Classes de résistance SN EN 1627:2021**
 - 2.1 Exigences minimales imposées aux vitrages
3. **Essai statique de portes SN EN 1628:2021**
4. **Essai dynamique de portes SN EN 1629:2021**
5. **Essai d'effraction manuelle sur des portes SN EN 1630:2021**
 - 5.1 Ouverture franchissable
6. **Quincaillerie pour le bâtiment**
 - 6.1 Possibilité d'utilisation des cylindres de serrure et des ferrures
 - 6.2 Interchangeabilité des cylindres de serrure et des ferrures
 - 6.3 Quincaillerie verrouillable sans clé
 - 6.4 Dispositions de sécurité relatives à la clé
 - 6.5 Sécurité des biens relative à l'attaque
 - 6.6 Spécifications complémentaires pour les serrures mécatroniques
7. **Recommandation pour la planification des essais**
8. **Etude des éléments de portes résistants à l'effraction**
9. **Montage**
 - 9.1 Recommandations concernant le contenu des instructions de montage du fabricant
10. **Marquage**
11. **Dispositions de sécurité relatives à la clé - Tableau 2**
12. **Sécurité des biens relative à l'attaque - Tableau 3**

1. **Domaine d'application**

La présente fiche technique est basée sur les normes suisses (SN) et européennes (EN) décrivant les prescriptions et la classification des propriétés de résistance à l'effraction des éléments de portes, fenêtres, façades rideaux, grille et fermetures. Elles sont applicables aux types d'ouverture suivants: battant, oscillant, pliant, oscillo-battant, à gonds haut ou bas, coulissant (horizontalement et verticalement), pivotant (horizontalement et verticalement), à projection et à enroulement ainsi que constructions non ouvrables.

La fiche technique se limite aux spécifications des éléments de porte (portes pivotantes et coulissantes).

NOTE 1

Le présent document ne traite pas de la capacité de résistance des serrures et des cylindres de serrure aux attaques directes. Les éléments de quincaillerie de bâtiment possèdent leurs propres normes produits, qui classifient la capacité de résistance aux attaques.

NOTE 2

Les exigences relatives à un système de sécurité électronique (par ex. système de contrôle des accès) permettant de contrôler les serrures et gâches électromécaniques conformément à la norme SN EN 14846:2008 n'entrent pas dans le domaine d'application du présent document.

NOTE 3

Les serrures et gâches électroniques conformément à la norme SN EN 14846:2008 nécessitent un système de contrôle des accès permettant de garantir un accès autorisé et sécurisé (comparable à un cylindre de serrure). Il faut aussi tenir compte de la transmission du signal entre la serrure et le système de contrôle des accès (par ex. câblage). (Le signal est transmis sous une forme cryptée ou n'est pas accessible pendant la tentative manuelle d'ouverture par effraction.) Les futures révisions de ce document pourront inclure ce type de référence.

2. Classes de résistance SN EN 1627:2021

La classe de résistance à atteindre dépend:

- de la situation de l'immeuble
- de la valeur matérielle à protéger, éventuellement de la protection des personnes
- des délais d'intervention des forces de l'ordre

Attribution des classes de résistance selon SN EN 1627:2021 annexe B		
Classes de résistance	Profil du malfaiteur	Domaine d'application
RC 1	Le cambrioleur occasionnel tente de s'introduire à l'aide de petits outils simples et en utilisant la violence physique, par ex. coup de pied, coup d'épaule, soulèvement, arrachement.	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité de base • Bâtiments dépourvus d'accès direct au niveau du rez-de-chaussée
RC 2	Le cambrioleur occasionnel tente de s'introduire en utilisant en plus des petits outils simples, par ex. tournevis, pince, coin et, en présence de grilles ou de paumelles exposées, en utilisant de petites scies à main.	<ul style="list-style-type: none"> • Habitations • Immeubles commerciaux • Bâtiments publics
RC 3	Le cambrioleur tente de s'introduire à l'aide d'un pied de biche, d'un autre tournevis et d'outils à main, comme un petit marteau, des chasse-goupilles et un outil de perçage mécanique.	<ul style="list-style-type: none"> • Habitations • Immeubles commerciaux • Bâtiments publics
RC 4	Le cambrioleur expérimenté utilise en plus un marteau lourd, une hache, un burin et une perceuse électrique portable à accumulateur.	<ul style="list-style-type: none"> • Immeubles commerciaux • Bâtiments publics
RC 5	Le cambrioleur très expérimenté utilise en plus des outils électriques, par ex. une perceuse, une scie à guichet et scie-sauteuse, et une meuleuse d'angle avec un disque de 125 mm de diamètre maximum.	<ul style="list-style-type: none"> • Immeubles commerciaux • Bâtiments publics • Haute sécurité
RC 6	Le cambrioleur très expérimenté utilise en plus une masse, des outils électriques puissants, par ex. une perceuse, une scie à guichet et scie-sauteuse, et une meuleuse d'angle avec un disque de 230 mm de diamètre maximum.	<ul style="list-style-type: none"> • Immeubles commerciaux • Bâtiments publics • Très haute sécurité

1) Les éléments de la classe de résistance 1 ne sont pas testés par la réalisation d'une tentative d'effraction manuelle et ne doivent être utilisés que dans les endroits où le malfaiteur ne peut pas opérer en bénéficiant d'une assise solide, par ex. des sorties de secours conduisant à des échelles, des éléments vitrés accessibles uniquement à l'aide d'une échelle.

2) A partir de la classe de résistance 4, il est judicieux d'utiliser un dispositif d'alarme.

2.1. Exigences minimales imposées aux vitrages

Les fixations des vitrages et les remplissages doivent être conçus de telle manière qu'ils puissent supporter les charges statiques et dynamiques, résister à la tentative d'effraction manuelle et ne pas être enlevés depuis la face d'attaque.

Exigences minimales imposées aux vitrages / SN EN 1627:2021 chapitre 5	
Classe de résistance	Classe de résistance de la vitre SN EN 356:1999
RC 1	P2 A
RC 1 N	aucune exigence*
RC 2 N	aucune exigence*
RC 2	P4 A
RC 3	P5 A
RC 4	P6 B
RC 5	P7 B
RC 6	P8 B

* On peut tenir compte d'une détermination nationale. Il n'existe pas de spécification nationale en Suisse.

En ce qui concerne les éléments dotés de fermetures pour issue de secours ou de fermetures de porte anti-panique, il faut empêcher que l'on puisse passer à travers le vitrage ou le remplissage avec les outils correspondants, actionner ainsi le mécanisme d'ouverture et, ce faisant, produire une ouverture franchissable. Ce point faible doit être analysé à la lumière de la norme SN EN 1630:2021, 6.3.1.

3. Essai statique de portes SN EN 1628:2021

Les essais effectués avec une charge statique exercée sur des éléments résistants à l'effraction simulent la mise en œuvre d'outils à effet de levier. La charge est toujours exercée dans le sens d'ouverture des éléments de construction ou contre le sens de montage des remplissages. Les éléments ne doivent pas dépasser la déformation admissible sous l'effet de la charge.

4. Essai dynamique de portes SN EN 1629:2021

Les essais effectués avec une charge dynamique exercée sur des éléments résistants à l'effraction simulent l'application de forces physiques. La charge est toujours exercée depuis la face d'attaque. L'essai dynamique n'est appliqué que pour les éléments des classes de résistance 1 à 3 (SN EN 1627:2021 tableau 13)

Essai avec charge dynamique (hauteur de chute pour l'essai dynamique) SN EN 1627:2021 chapitre 7.2		
Classe de résistance (RC)	Masse du corps exerçant la poussée en kg	Hauteur de chute en mm
1 / 1N	50	450
2 / 2N	50	450
3	50	750
4-6	Aucun essai dynamique requis	

Lors de l'essai dynamique, la dimension de l'ouverture de l'élément ne doit pas permettre d'atteindre le dispositif de verrouillage ni de franchir l'ouverture. Aucune partie du remplissage ou des baguettes de remplissage ne doit se détacher ou tomber.

5. Essai d'effraction manuelle sur des portes SN EN 1630:2021

L'essai d'effraction manuelle consiste en un essai préliminaire et un essai principal. Dans le cadre de l'essai préliminaire, le vérificateur analyse les points faibles de l'élément en utilisant des outils prédéfinis. L'essai préliminaire n'est soumis à aucune limite de temps. L'essai principal est effectué sur un élément neuf identique.

L'essai d'effraction manuelle simule une tentative d'effraction conduite habilement et intelligemment. A cette occasion, on a recours aux outils dont on sait, par expérience, qu'ils sont utilisés par le mal-facteur potentiel. Les jeux d'outils utilisés dans les diverses classes sont définis dans la norme SN EN 1630:2021.

Classe de résistance RC	Jeu d'outils	Temps de résistance en min	Durée totale maximale de l'essai en min
1 / 1N	A1	pas d'essai d'effraction manuelle	
2 / 2N	A2	3	15
3	A3	5	20
4	A4	10	30
5	A5	15	40
6	A6	20	50

NOTE: la durée totale maximale de l'essai est la somme du temps de résistance, du temps de repos, du temps de changement d'outil et du temps d'observation

5.1. Ouverture franchissable

Une ouverture franchissable a une section minimale de:

- un rectangle 400 mm x 250 mm x min. 420 mm
- une ellipse 400 mm x 300 mm x min. 420 mm
- un cercle 350 mm de diamètre x min. 420 mm
- un rectangle 150 mm x 660 mm x min. 420 mm (uniquement impostes et/ou parties latérales avec vitrage)

Pour les portes anti-panique et celles des issues de secours, il faut empêcher le passage aisé de l'échantillon d'essai dans la zone du mécanisme de déclenchement de l'ouverture d'urgence.

6. Quincaillerie pour le bâtiment

6.1. Possibilité d'utilisation des cylindres de serrure et des ferrures

La première possibilité réside dans l'utilisation par le fabricant d'éléments de quincaillerie de bâtiment testés.

Les spécificités de la quincaillerie de bâtiment possible sont listées dans des tableaux. Ainsi, on sait clairement quelle preuve d'essai est requise par les diverses normes pour les classes RC respectives. L'avantage de cet essai réside dans le fait que les ferrures testées de manière équivalente sont interchangeables.

La deuxième possibilité permet au fabricant d'utiliser des ferrures pour lesquelles il n'existe pas de preuves individuelles. Dans ce cas, les portes sont soumises à des essais avec des ferrures non testées, comme une unité d'un seul tenant. Les ferrures doivent résister aux essais définis dans le cadre du système qu'elles forment avec la porte. Contrairement à la première méthode habituelle, les ferrures ne sont pas interchangeables.

6.2. Interchangeabilité des cylindres de serrure et des ferrures

Un remplacement de cylindres de serrure et de ferrures de sécurité sans expertise (voir annexe C.3 et C.4 dans la norme SN EN 1627:2021) est autorisé pour les classes de résistance RC 1 à RC 4 si le type de montage et la longueur d'ergot des ferrures de sécurité restent inchangés et que les cylindres de serrure et les ferrures de sécurité à remplacer sont au minimum de la même classification que les ferrures d'origine. La protection contre l'arrachage intégrée dans le cylindre de serrure ne peut être omise que si elle est intégrée dans la ferrure de sécurité, c.-à-d. une ferrure avec protection de cylindre (exception: la protection contre l'arrachage n'est pas exigée pour RC 1).

Un avis d'expert ou un essai est nécessaire pour le remplacement de serrures de tous types dans chaque classe de résistance.

(voir «Tableau 2» au paragraphe 11 et «Tableau 3» au paragraphe 12 dans le présent document)

6.3. Quincaillerie verrouillable sans clé

Pour les produits de construction munis de quincaillerie verrouillable sans clé (par ex. fermeture de porte anti-panique, cylindre à bouton, poignée de fenêtre verrouillable sans clé, poignée de fenêtre non verrouillable, interrupteur, bouton-poussoir) sur la face non attaquée, l'accès pourrait s'effectuer en passant à travers le produit (y compris le vitrage) et en actionnant les ferrures. Ce point faible doit être analysé et testé pour toutes les classes de résistance.

Un essai conformément à la norme EN 1630:2021, 6.3.1 est à effectuer.

6.4. Dispositions de sécurité relatives à la clé

Quelle que soit la classe de résistance, la quincaillerie de bâtiment verrouillable avec une clé doit remplir les critères de sécurité relatives à la clé selon le «Tableau 2» au paragraphe 11.

6.5. Sécurité des biens relative à l'attaque

La quincaillerie de bâtiment doit remplir les critères énoncés au «Tableau 3» paragraphe 12 ou subir des essais complémentaires.

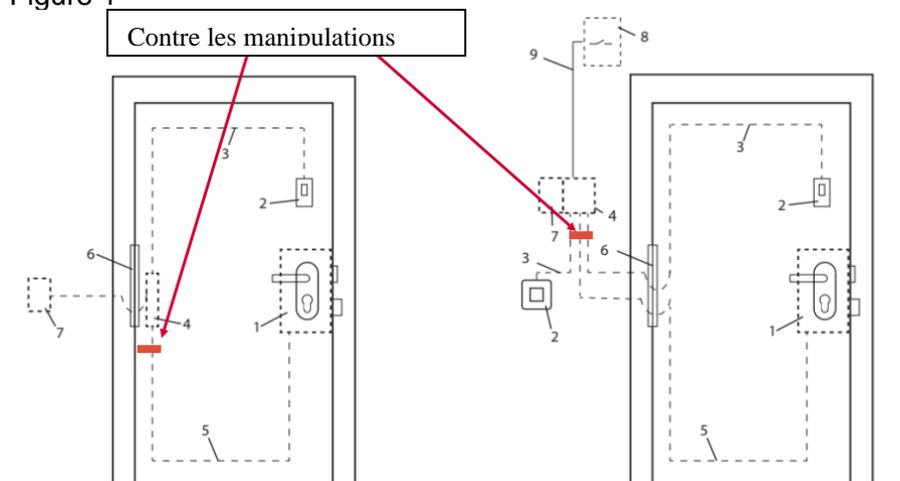
6.6. Spécifications complémentaires pour les serrures mécatroniques

Les trois normes d'essai SN EN 1628:2021, SN EN 1629:2021 et SN EN 1630:2021 imposent au point 5.1 des produits de construction chaque fois pleinement fonctionnels pour les essais. Il incombe donc aux organismes de contrôle de convenir avec le demandeur des fonctions nécessaires à l'essai respectif et de les documenter clairement dans le rapport d'essai.

Remarque: à la différence des versions précédentes, qui exigeaient un essai dans un état hors tension, les essais doivent désormais être exécutés sur des échantillons d'essai pleinement opérationnels.

- Protection des câbles contre la manipulation (SN EN 14846, clé de classification 9^e caractère, niveau 2 ou 3) y compris les composants électriques / électrotechniques nécessaires pour les installations de contrôle des accès (lecteur, carte à puce, unité de commande, etc.).

Figure 1



Légende

- | | |
|---|---|
| 1. Serrure électromécanique | Câble ou composant avec protection mécanique |
| 2. Unité d'interrogation pour un moyen d'autorisation | ----- ou électrique ou dans une zone protégée |
| 3. Circuit d'acheminement des signaux vers la commande | ----- Câble non protégé |
| 4. Commande / unité de déverrouillage | |
| 5. Câble de raccordement à la serrure | |
| 6. Passage de câble | |
| 7. Boîtier de raccordement / alimentation électrique | |
| 8. Commande externe / signal de déverrouillage externe, par ex. COM / NO / NC | |
| 9. Câble de commande | |

- Une protection électronique contre les manipulations n'est pas nécessaire si les câbles d'alimentation ne peuvent pas être atteints dans le cadre des essais.

7. Recommandation pour la planification des essais

Si un menuisier envisage de mettre au point son propre programme d'éléments résistants à l'effraction certifiés, il est recommandé avant toute chose de définir le plus précisément possible l'objectif de certification.

Les aspects suivants en font partie:

- Classification RC1, RC2, RC3, ... y compris face d'attaque
- Raccord maçonnerie
- Famille de produit / type de porte
- Nombre de vantaux (avec / sans vitrage de sécurité)
- Avec / sans parties latérales / supérieure
- Dimensions

- Châssis / cadre (bois et/ou métal)
- Finition au sol, paumelles, serrures et gâches (mécaniques ou électromécaniques)
- Fonction anti-panique
- ...

Sur la base de l'objectif de certification, un programme d'essai est défini en collaboration avec l'organisme de contrôle notifié retenu, à partir des résultats desquels l'organisme de contrôle élabore la ou les preuves de résistance à l'effraction pour le domaine d'application de la norme.

Lors de la planification, il faut tenir compte du fait que de nouvelles constructions résistantes à l'effraction dans le système sont compatibles avec d'autres exigences (par ex. protection incendie, in-sonorisation, etc.).

8. Etude des éléments de portes résistants à l'effraction

Lors de l'étude, il s'agit de définir clairement les critères de performance pour l'élément, et idéalement aussi les interfaces. Cette mission est celle de la planification spécialisée en portes.

Outre la classe de résistance et les dimensions / exigences posées à l'élément, il convient en particulier de définir les aspects suivants:

- Face d'attaque (côté ouverture ou fermeture)
- Fonctions de commande (mécaniques, électromécaniques, fonction anti-panique, etc.)
- Construction murale présente ou planifiée
- Interfaces (en particulier avec les éléments dotés de composants électromécaniques)

Les propriétés requises pour l'élément doivent être justifiées du côté de l'entrepreneur par les preuves d'un organisme de contrôle / certification notifié.

9. Montage

Le montage doit être exécuté conformément aux instructions de montage éditées par le fabricant. Le fabricant est tenu de mettre à disposition les instructions de montage.

Les instructions de montage du fabricant doivent comporter les informations suivantes:

9.1. Recommandations concernant le contenu des instructions de montage du fabricant

1. Détails classiques concernant les ouvertures de l'ouvrage dans lesquelles le produit peut être posé;
2. Détails concernant les points de fixation ainsi qu'une description précise des éléments de fixation;
3. Détails concernant les points qui nécessitent une fixation particulièrement rigide, par ex. à proximité des verrous et des paumelles;
4. Détails concernant le remplissage résistant à la pression entre le mur et le cadre, par ex. à proximité des verrous et des paumelles;
5. Détails concernant les fentes à respecter entre les parties fixes et mobiles;
6. Le cas échéant, détails concernant la saillie maximale admissible du cylindre de serrure par rapport au panneau extérieur;
7. Autres détails, dans la mesure où ils ont une influence sur les propriétés anti-effraction de l'échantillon d'essai;
8. Détails concernant l'état de fermeture et/ou les états de fermeture dans lesquels les exigences requises pour l'obtention de la classe de résistance visée sont remplies.

10. Marquage

Il n'y a pas de marquage obligatoire selon la série de normes SN EN1627-1630:2021. Un marquage est néanmoins recommandé pour identifier clairement que l'élément de porte possède une classe de résistance donnée au sens de la norme.

Ce marquage doit comporter les éléments suivants:

- Classe de résistance selon la norme EN 1627 (y compris l'édition);
- Désignation du type ou similaire;
- Nom du fabricant ou similaire.

11. Dispositions de sécurité relatives à la clé - Tableau 2

Tableau 2 - Dispositions de sécurité relatives à la clé / SN EN 1627:2021							
Norme pour quincaillerie de bâtiment	Exigence	RC 1/ RC 1 N	RC 2/ RC 2 N	RC 3	RC 4	RC 5	RC 6
EN 1303:2015 Cylindres de serrures	7 ^e caractère	4	4	4	6	6	6
EN 15684:2020 Cylindres mécatroniques	Caractère 5 ^a ou caractère 6 ^a	E	E	E ^b	F	F	F
		A	B	B	C	D	D
EN 12209:2016 Serrures mécaniques	8 ^e caractère Identification de la clé (serrure à levier)	B	B	B	D	E	E
EN 15685: -1 Verrouillages multipoints (en traitement)	8 ^e caractère Clés mécaniques	B	B	B	D	E	E
EN 13126-3:2011 Poignée de fenêtre fermant à clef	7 ^e caractère – 2 ^e partie du 7 ^e caractère Extension pour le mécanisme de fermeture	2 ^c /2	2 ^c /2	2/2	2/3	2/3	2/3
EN 16867:2020 Poignée de porte mécatronique	7 ^e caractère	A	B	B	D	D	D
<p>^a Les classes déterminées peuvent être obtenues par des dispositions de sécurité relatives à la clé mécaniques (5^e caractère) ou électroniques (6^e caractère). Les cylindres mécatroniques ne nécessitent pas de serrure mécanique (EN 15684:2020, 5^e caractère, classe A). Dans ce cas, la classe A dans le 6^e caractère selon EN 15684:2020 répond à l'exigence.</p> <p>^b Le cylindre mécatronique avec codes mécaniques doit présenter un nombre minimal de 6 pièces mobiles de blocage (7^e caractère grade 5 selon EN 1303:2015).</p> <p>^c Classe 1 (première partie du 7^e caractère) uniquement si deux poignées ou plus sont utilisées sur un seul vantail coulissant.</p>							

12. Sécurité des biens relative à l'attaque - Tableau 3

Tableau 3 - Sécurité des biens relative à l'attaque / SN EN 1627:2021								
Norme pour quincaillerie de bâtiment	Exigence	RC 1/ RC 1 N	RC 2 N	RC 2	RC 3	RC 4	RC 5	RC 6
EN 1303:2015 Cylindres de serrures	8 ^e caractère	A	C	C	C	D	Essai selon EN 1630:2021	
EN 1303:2015 Cylindres de serrures en combinaison avec EN 1906:2012 Béquilles avec protection du cylindre de serrure et du noyau de cylindre contre le retrait	8 ^e caractère selon EN 1303:2015	A	A	A	A	B	Essai selon EN 1630:2021	
	7 ^e caractère selon EN 1906:2012	1	2	2	3	4	Essai selon EN 1630:2021	
EN 1303:2015 Cylindres de serrures en combinaison avec EN 16867:2020 Béquilles avec protection du cylindre de serrure et du noyau de cylindre contre le retrait	8 ^e caractère selon EN 1303:2015	A	A	A	A	B	Essai selon EN 1630:2021	
	8 ^e caractère selon EN 16867:2020	0	1	1	2	3	Essai selon EN 1630:2021	
	9 ^e caractère selon EN 16867:2020	1	2	2	3	4	Essai selon EN 1630:2021	
EN 15684:2020 Cylindres mécaniques	8 ^e caractère	1	1	1	1	2	2 et essai selon EN 1630:2021	
EN 15684:2020 Cylindres mécaniques en combinaison avec EN 1906:2012 Béquilles avec protection du cylindre et du noyau de cylindre contre le retrait	8 ^e caractère selon EN 15684:2020	A		A	A		2 et essai selon EN 1630:2021	
	7 ^e caractère selon EN 1906:2012	1	2	2	3	4	Essai selon EN 1630:2021	
EN 1906:2012 Béquilles et boutons de porte	7 ^e caractère Sécurité	1	1	2	3	4	Essai selon EN 1630:2021	

Tableau 3 - Sécurité des biens relative à l'attaque / SN EN 1627:2021

Norme pour quincaillerie de bâtiment	Exigence	RC 1/ RC 1 N	RC 2 N	RC 2	RC 3	RC 4	RC 5	RC 6
EN 12209:2016 Serrures mécaniques et gâches ou EN 15685: ¹ Serrures multipoints et leurs gâches: classification sur la base du verrouillage simple	7 ^e caractère	3	3	3	4	7 ^a	Essai selon EN 1630:2021	
EN 15685: ¹ Serrures multipoints et leurs gâches: classification sur la base du verrouillage multipoint	7 ^e caractère	2	3	3	3	5	Essai selon EN 1630:2021	
	9 ^e caractère Effet protecteur des points de protection anti-décrochement	2	3	3	3	5	Essai selon EN 1630:2021	
EN 14846:2008 Serrures et gâches électromécaniques	7 ^e caractère Sécurité	3	3	3	4	7 ^b	Essai selon EN 1630:2021	
	9 ^e caractère	2	2	2	2	3	3	
EN 13126-3:2011 Poignée de fenêtre (fermant à clé)	7 ^e caractère 1 ^{re} partie du 7 ^e caractère: classe de résistance à la torsion et à l'arrachage	2 ^c /2 2 ^c /1	2 ^c /2 2 ^c /1	2 ^c /2 2 ^c /1	2/2 2/1	2/3 2/1	2/3 2/1	
EN 16867:2020 Poignées de portes mécaniques	8 ^e caractère	0	1	1	2	3	Essai selon EN 1630:2021	
	9 ^e caractère Sécurité en référence à EN 1906:2012	1	2	2	3	4	Essai selon EN 1630:2021	
^a	On peut utiliser une serrure de la classe de sécurité 6 (7 ^e caractère) dans la mesure où la construction de porte présente la résistance au perçage requise pour la classe 7.							
^b	On peut utiliser une serrure de la classe de sécurité 4 (7 ^e caractère) dans la mesure où la construction de porte présente la résistance au perçage requise pour la classe 7.							
^c	Classe 1 (première partie du 7 ^e caractère) uniquement si deux poignées ou plus sont utilisées sur un seul vantail coulissant.							

Cette fiche technique a été réalisée en collaboration avec:

Association Suisse de la Branche des Portes ASBP

Groupe de travail «Fiche technique ASBP 007»

Membres:

Marco Süss	Glutz AG / Association Suisse de la Branche des Portes
Rico Bogdan	Glutz AG
Stefano Codazzo	ASSA ABLOY Schweiz AG
Mirko Hürzeler	ASSA ABLOY Schweiz AG
Martin Brübach	Türenfabrik Brunegg AG

La fiche technique informe sur l'état actuel de la technique, transmet des connaissances et des expériences et doit aussi contribuer à favoriser la compréhension mutuelle des participants.

Autres fiches techniques sur www.vst.ch

L'ASBP ne peut être tenue responsable des dommages pouvant résulter de l'utilisation de la présente publication.
